



L'Université en toute sécurité



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

URGENCES 4-7

- Dans toute situation
- Feu, incident chimique, biologique ou radioactif - Inondation - Fuite de gaz
- Accident - Malaise
- Anomalie - Incident - Presqu'accident
- Évacuation
- Personnes indésirables - Constat de vol - Incivilités - Vandalisme - Agression - Effraction

PRÉVENTION - SÛRETÉ 8-9

- En cas de menace
- Prévenir les vols
- Objets trouvés/perdus
- Objets et colis suspects

BÂTIMENTS 10-11

- Accès et horaires des bâtiments
- Cybersécurité
- Uni sans fumée
- Handicaps et besoins particuliers

DÉCHETS 12-13

- Déchets spéciaux
- Déchets valorisables

SERVICE SANTÉ DES ÉTUDIANT-ES 14-15

- Consultation psychologique
- Conseil médical
- Besoins particuliers
- Healthy Campus

SANTÉ AU TRAVAIL 16

- Analyses de risques, conseils
- Protection de la maternité

FORMATION 17

- Offres de formation
- Équipiers/ères de sécurité

SANTÉ, SÉCURITÉ, SÛRETÉ ET BIEN-ÊTRE

La santé, la sécurité et le bien-être des membres de sa communauté font partie des priorités de l'Université de Genève (UNIGE). Étudiantes et étudiants, collaborateurs et collaboratrices, vous êtes tous et toutes en droit de bénéficier de conditions de travail et d'études saines et sûres.

Le rectorat s'engage à vous les offrir par l'intermédiaire du service STEPS (sécurité, environnement, protection de la santé). Celui-ci s'attache à la qualité de votre environnement professionnel et d'études et veille à la préservation des membres de la communauté et des biens de l'Université.

Afin de maintenir et d'améliorer constamment le niveau de sécurité à l'UNIGE, vos actions et vos implications au jour le jour sont également essentielles: soyez acteurs et actrices de votre sécurité !

Les clés de la réussite collective sont connues, elles dépendent de la responsabilité et de l'engagement de tous et toutes. Participer aux formations proposées par STEPS, suivre les instructions en cas d'urgence ou signaler tout problème sans tarder sont autant d'occasions de faire progresser notre institution dans les domaines de la santé et la sécurité.

Yves Flückiger
Recteur

– URGENCES –

DANS TOUTE SITUATION

- Informer les secours de l'adresse d'intervention: bâtiment, étage et numéro du local
- Envoyer une personne pour accueillir les secours à l'adresse indiquée
- **Toujours informer la sécurité interne:**
 Numéro interne **1222** ou **+41 22 379 1222**

FEU, INCIDENT CHIMIQUE, BIOLOGIQUE OU RADIOACTIF - INONDATION - FUITE DE GAZ

Intoxication ou accident avec des produits chimiques, ou en cas de doute:

Intoxications **145**

Personnes blessées ou en danger imminent:

Service d'incendie et de secours **118**

Sans blessé, ni danger imminent:

Sécurité interne **+41 22 379 1222**

ACCIDENT - MALAISE

- Faire appel à un-e secouriste
- Diriger la personne vers la loge du bâtiment pour accéder à l'**infirmerie**:
unige.ch/steps/infirmeries

Cas graves ou en cas de doute sur l'état de la personne concernée:

Urgences médicales **144**



Emplacement des défibrillateurs:
unige.ch/steps/defibrillateurs

ANOMALIE - INCIDENT - PRESQU'ACCIDENT

Anomalie: situation à risque, sans dégât matériel

Incident: dégâts matériels uniquement

Presqu'accident: risque imminent de blessure avec ou sans dégât matériel

Vols, déprédation, agression, anomalie ou presqu'accident:

- Prière de remplir le formulaire de déclaration en ligne:
unige.ch/steps/declaration

Déclarer les accidents professionnels et non professionnels dans les 48h:

- Collaborateurs et collaboratrices:
memento.unige.ch/doc/0027
- Étudiantes et étudiants:
memento.unige.ch/doc/0038



ÉVACUATION



Au déclenchement de l'alarme sonore d'évacuation:

- Stopper immédiatement ses activités.
- S'assurer que ses voisin-es ont bien entendu/compris le message et offrir son aide à qui en aurait besoin.
- Pour les responsables de lieux d'étude (par ex. salles de cours, salles informatiques, auditorios, laboratoires et bibliothèques) s'assurer que les occupant-es ont bien entendu le message et qu'ils/elles évacuent selon les consignes.



- Fermer portes et fenêtres. Autant que possible, fermer bureaux et laboratoires.



- Quitter le bâtiment en suivant la signalétique d'évacuation.



- Utiliser uniquement les escaliers, les sorties de secours ou les espaces d'attente sécurisés pour les personnes ne pouvant pas évacuer de manière autonome. Ne pas utiliser les ascenseurs.



- Se rendre sur la place de rassemblement indiquée sur les panneaux «consignes d'évacuation».
- Se tenir éloigné-e des façades du bâtiment.
- Rester sur la place de rassemblement jusqu'à réception d'informations complémentaires.
- Ne pas retourner dans le bâtiment sans invitation.

PERSONNES INDÉSIRABLES - CONSTAT DE VOL - INCIVILITÉS - VANDALISME - AGRESSION - EFFRACTION

Sentiment d'insécurité dû à la présence de personnes étrangères aux activités universitaires, constat de vol, d'effraction ou de vandalisme:

 **Informez la sécurité interne +41 22 379 1222**

En cas de danger imminent pour des personnes ou des biens:

 **Appeler la police 117 puis la sécurité interne +41 22 379 1222**

Conseils en cas d'agression:

unige.ch/steps/surete/agression



Pour les vols, agressions et déprédations:

- Prière de remplir le formulaire de déclaration en ligne:

unige.ch/steps/declaration



Pour plus d'informations et d'aide concernant le dépôt de plainte:

memento.unige.ch/doc/0074



– PRÉVENTION - SÛRETÉ –



Pour votre sécurité, les bâtiments universitaires sont équipés de systèmes de surveillance vidéo.

EN CAS DE MENACE

SANS DANGER IMMÉDIAT

Parole, écrit, geste ou comportements menaçants, visant une personne en particulier et inspirant un sentiment d'insécurité: écrire à respect@unige.ch en décrivant brièvement la situation.

MENACE PRÉCISE ET IMMINENTE

Attaque à main armée, prise d'otage, séquestration, menace de suicide, etc.:

- Se protéger
- Alerter les personnes autour de soi

☎ Appeler la police **117** puis la sécurité interne **+41 22 379 1222**

Pour en savoir plus: Cellule Respect
unige.ch/steps/respect



PRÉVENIR LES VOLS

- Surveiller particulièrement vos affaires dans les bibliothèques, auditoriums, cafétérias et laboratoires. (par ex. téléphones, ordinateurs portables, portefeuilles, et d'autres effets personnels).
- Fermer votre bureau même pour de brèves absences.



OBJETS TROUVÉS / PERDUS

Les objets trouvés dans les bâtiments universitaires doivent être rapportés le plus rapidement possible dans l'une des loges des bâtiments.

En cas de perte d'un objet:

- S'adresser à la loge du bâtiment dans lequel l'objet a été perdu.
- Dans le cas de perte de carte de crédit, téléphone, etc.; avertir le fournisseur de service.
- Pour les objets de valeur, remplir le formulaire de déclaration de perte d'un objet:
memento.unige.ch/doc/0132



- Si l'objet n'est pas retrouvé rapidement, s'adresser au Service cantonal des objets trouvés:

ge.ch/objets-trouves

☎ **+41 22 427 90 00**



OBJETS ET COLIS SUSPECTS

- Ne pas toucher l'objet, ne pas l'ouvrir
- Éloigner les personnes présentes
- Informer la sécurité interne: ☎ **+41 22 379 1222**

– BÂTIMENTS –

ACCÈS ET HORAIRES DES BÂTIMENTS

L'accès aux bâtiments universitaires est libre pendant les heures d'ouverture. Vous pouvez voir les **horaires détaillés** sur le site STEPS pour toute l'année académique: unige.ch/steps/horaires-batiments



Votre **carte multiservices** (carte d'étudiant-e et/ou de collaborateur/trice) doit régulièrement être mise à jour dans une borne de validation: cartes.unige.ch/infospratiques/bornes



Cette carte peut vous être demandée lors d'un contrôle de sécurité, par exemple dans certains locaux à accès limité ou hors des heures d'ouverture. Si la validité est échuë, votre accès sera refusé.

Votre carte de collaborateur/trice peut être programmée, suivant les procédures mises en place par les différentes facultés, pour vous permettre de pénétrer dans les bâtiments universitaires hors des heures officielles d'ouverture.



Si vous êtes détenteur/trice d'un tel droit d'accès, vous avez la responsabilité des personnes que vous faites entrer dans les bâtiments ou qui vous accompagnent. Ne laissez sous aucun prétexte l'accès libre à une personne inconnue.

En cas de perte ou de vol de votre carte, vous êtes tenu-e de le signaler. Plus d'informations sur cartes.unige.ch



CYBERSÉCURITÉ

Comment réagir en cas d'incident de cybersécurité potentiel ou avéré sur votre ordinateur:

- Couper la connexion Internet en débranchant le câble réseau ou en désactivant le réseau Wi-Fi.
- Informer le Centre d'Accueil des Demandes (**97000** ou cad.unige.ch) ou votre correspondant informatique (unige.ch/-/ci) de l'incident.
- Attendre les instructions et les suivre pas-à-pas.

Sécurité de la messagerie, télétravail en toute sécurité, gestion des données sensibles, etc. Consulter toutes les bonnes pratiques et informations concernant la cybersécurité à l'UNIGE:

cybersecurite.unige.ch



UNI SANS FUMÉE



Il est interdit de fumer dans l'ensemble des locaux et dans un rayon de 9 mètres de toute porte, de toute prise d'air ou de toute fenêtre qui peut s'ouvrir, jusqu'aux limites du terrain, y compris:

- Les cours intérieures, patios, rampes d'accès, coursives, terrasses et entrées à proximité immédiate des portes, etc.
- Les terrains sportifs, y compris les aires réservées aux spectateurs/trices.

L'interdiction de fumer s'applique également aux cigarettes électroniques.

HANDICAPS ET BESOINS PARTICULIERS

- Accès aux bâtiments
- Plus d'informations sur le site du Service égalité & diversité: unige.ch/-/besoinsparticuliers



– DÉCHETS –

L'Université organise la récupération des déchets et en assure une élimination respectueuse de l'environnement.

DÉCHETS SPÉCIAUX

On appelle «déchets spéciaux» les déchets toxiques ou dangereux pour la santé et l'environnement, générés par les activités de laboratoires et autres activités à risques. Il s'agit notamment de substances radioactives, déchets biologiques, produits chimiques solides et liquides, acides, solvants, différentes pâtes ou gels, produits pharmaceutiques, produits photos, huiles usées, lubrifiants, eaux de coupes, batteries, emballages souillés et autres déchets de laboratoire et d'atelier. Le service STEPS se charge de leur conditionnement, stockage, transport et de l'administration nécessaire.

Pour plus d'informations et détails, se référer aux consignes pour l'élimination des déchets spéciaux:

unige.ch/steps/environnement/gestion-dechets/dechets-speciaux



Ces consignes sont également affichées dans les bâtiments des Facultés des sciences et de médecine.

Contact:
dechets-speciaux@unige.ch



DÉCHETS VALORISABLES

L'université met à disposition des utilisateurs/trices des points de collecte afin de trier et recycler au mieux les déchets valorisables.

Selon les infrastructures des différents bâtiments, les déchets suivants sont récupérés:

- Papier et carton
- Aluminium
- Sagex (polystyrène expansé)
- PET (polyéthylène téréphtalate)
- PP (polypropylène): supports et boîtes de pointes de pipettes
- PE (polyéthylène) souple: films d'emballage transparents et de couleurs
- Capsules de café (par ex. Nespresso)
- Toners et cartouches d'imprimante, CD
- Piles
- Téléphones portables, tablettes et chargeurs
- Tubes fluorescents
- Matériel informatique, électrique et électronique
- Encombrants

Plus d'informations et détails sur le site de la division des bâtiments:

unige.ch/batiment/campus-durable/recyclage/gestion-des-dechets



Contact:
dechets-valorisables@unige.ch

+41 22 379 77 77

– SERVICE SANTÉ DES ÉTUDIANT-ES –

Le Service Santé des Étudiant-es propose plusieurs prestations accessibles aux étudiant-es UNIGE, ainsi qu'aux étudiant-es des HES et de l'IHEID.



CONSULTATION PSYCHOLOGIQUE

- Consultation, soutien et suivi psychologique
- Ateliers et groupes thérapeutiques
- Consultation sommeil (difficultés de sommeil qui impactent vos journées et vous empêchent de vous concentrer?)

+41 22 379 13 33 ou psychologique@unige.ch

Plus d'informations:

unige.ch/sse/consultations-psychologiques-medicales/consultation-psychologique



CONSEIL MÉDICAL

Préoccupé-e par votre santé?

- Un avis médical et/ou des examens médicaux gratuits
- Vaccination (grippe)
- Obtenir un bon pour un dépistage gratuit du VIH
- Être réorienté-e vers des spécialistes et obtenir des recommandations

Contact: sante@unige.ch

Pour prendre rdv:

unige.ch/sse/consultations-psychologiques-medicales/consultation-sante



BESOINS PARTICULIERS

L'UNIGE soutient l'inclusion des étudiant-es avec des besoins particuliers. Cela concerne les aménagements des conditions, examens et plans d'études (troubles psychiques, TSA, TDA/H, troubles moteurs et sensoriels, troubles somatiques et maladies chroniques, troubles dys.).

Contact: besoins-particuliers@unige.ch

Plus d'informations et détails:

unige.ch/sse/besoins-particuliers



HEALTHY CAMPUS

L'Université de Genève obtient le label *Healthy Campus* catégorie platine décerné par la Fédération internationale du sport universitaire (FISU) avec 91 % des critères remplis. Cette certification, en se basant sur des critères, tient compte de la prise en charge de la santé physique mais aussi mentale, de la nutrition, de la prévention des maladies et des comportements à risque. Elle inclut également des facteurs tels que la responsabilité sociale de l'institution ou encore la durabilité du campus.

Le programme Healthy Campus du Service Santé des Étudiant-es vise à développer des dispositifs de sensibilisation et de prévention aux problématiques de santé via le projet ÉTUDIANT-ES RELAIS SANTÉ (ERS) et le projet SENTINELLES, ainsi que par des projets d'enquêtes santé en collaboration avec l'Observatoire de la Vie Étudiante (OVE).

Plus d'informations:

unige.ch/sse/equipe-1/label-healthy-campus



– SANTÉ AU TRAVAIL –

La protection de la santé dans l'institution est dans l'intérêt commun de toutes et tous. Néanmoins, c'est principalement la direction qui, avec ses cadres supérieur-es, a la responsabilité d'appliquer un concept de prévention, notamment en faisant appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité (MSST).

ANALYSES DE RISQUES, CONSEILS

Dans cette perspective, une analyse de risques est systématiquement effectuée, au sein des facultés présentant des risques particuliers, pour chaque nouveau groupe de recherche. De plus, des audits périodiques sont conduits par les spécialistes, à titre de contrôle des mesures de prévention mises en place et afin de mettre à jour les données. Ils/elles peuvent également être consulté-es pour toute question concernant la sécurité et la santé au travail. Ils/elles doivent être informé-es lors de tout accident.

Questions liées à l'ergonomie ou à l'hygiène industrielle: steps@unige.ch

PROTECTION DE LA MATERNITÉ

Afin de répondre aux exigences de l'Ordonnance sur la protection de la maternité (OPROMA), il est nécessaire que le poste de travail occupé par une personne enceinte soit évalué et les risques éventuels pour cette dernière ou son enfant analysés.

Plus d'informations sur le site du Service égalité & diversité: unige.ch/rectorat/egalite/thematiques/familles

Les infirmeries sont disponibles comme lieu de repos pour les personnes enceintes ou comme espace d'allaitement.

Pour y accéder, utiliser sa carte multiservices ou s'adresser à la loge du bâtiment concerné:

unige.ch/steps/infirmeries

AUTRES CONTACTS UTILES

Médecine du travail: unige.ch/adm/dirh/sante-au-travail/medecine-du-travail

Conflits/mal-être: unige.ch/maletre

 Psyline +41 22 379 92 00 ou unige.ch/fapse/pole-cite/psyline



– FORMATION –

OFFRES DE FORMATION

Le Service STEPS organise différents types de formations sur le thème de la sécurité comme:

- Formation d'accueil
- Risques spécifiques et laboratoires (produits chimiques, risques biologiques, électricité, radioactivité, etc.)
- Premiers secours et utilisation du défibrillateur
- Lutte contre le feu
- Ergonomie

Pour en savoir plus, accéder au catalogue des formations:

unige.ch/steps/formation

Ou nous contacter: steps-formation@unige.ch



ÉQUIPIERS/ÈRES DE SÉCURITÉ

Aucune institution ou entreprise n'est à l'abri d'un accident, de maladie aiguë au poste de travail, d'incendie ou d'autres sinistres.

C'est pourquoi un des objectifs principaux de la politique de santé et de sécurité au travail mise en place dans notre Université est la constitution d'équipes de sécurité pour l'évacuation de bâtiments, l'aide d'urgence ou la lutte contre le feu.

Étant membre de la communauté universitaire, vous êtes invité-e à participer à la protection des personnes et des biens de votre site de travail et devenir équipiers-es de sécurité:

memento.unige.ch/doc/0223

Êtes-vous déjà formé-es?

Faites reconnaître votre certificat en nous contactant:

steps-formation@unige.ch



STEPS | steps@unige.ch

Sécurité, environnement et protection de la santé

Une équipe à votre service

SPECIALISTES DE LA SANTÉ & SÉCURITÉ

FACULTÉ DES SCIENCES

Raphaël MAION | +41 22 379 **31 63**

Denis PERRIN | +41 22 379 **61 08**

FACULTÉ DE MÉDECINE

steps-cmu@unige.ch

Audrey MACIEJEWSKI | +41 22 379 **10 58**

Thérèse JOMOTTE | +41 22 379 **10 56**

Eric NICOLIER | +41 22 379 **50 66**

AUTRES FACULTÉS, RECTORAT, ADMINISTRATION

Anna-Sofia FERRO-LUZZI | +41 22 379 **77 51**

Gregory CHAMAYOU | +41 22 379 **12 48**

DÉCHETS SPÉCIAUX

dechets-speciaux@unige.ch

Gaël LAGRIFFOUL | +41 22 379 **62 97**

FORMATION

steps-formation@unige.ch

Raphaël MAION | +41 22 379 **31 63**

Frédéric RENAUD | +41 78 858 **35 25**

SÛRETÉ

Vincenzo BERARDICELLI | +41 22 379 **72 15**

CLÉS

cles@unige.ch

SECRÉTARIAT

Véronique HUMBERT-DROZ

& Philippe RAY | +41 22 379 **12 34**

SERVICE SANTÉ DES ÉTUDIANT-ES

psychologique@unige.ch ou sante@unige.ch

Responsable: Arnaud PICTET | +41 22 379 **77 26**

Secrétariat: Dominique ROSSBOROUGH | +41 22 379 **12 31**

& Frédérique TAGLIABUE | +41 22 379 **12 92**

Psychologie: Pierre MOIROUD | +41 22 379 **78 02**

Santé: Tiziana FARINELLI EBENGO | +41 22 379 **72 91**

Healthy Campus: Julien BONJOUR | +41 22 379 **75 86**

Bienvenue
unige.ch/steps



URGENCES

Sécurité interne **+41 22 379 1222**

Police **117**

Feu **118**

Urgences médicales **144**

Intoxications **145**



Tirage sur papier 100% recyclé. Edité et publié par STEPS (août 2023)
Impression: unige.ch/impressions